

Professeur Didier Delignières  
Président de la C3D STAPS

Montpellier, le 31 Aout 2015

Professeur Vincent Nougier  
Président de la 74<sup>ème</sup> section du CNU

A l'attention de Mme et Mrs les Sénateurs

Madame, Monsieur le Sénateur,

Lors de l'examen en Commission des Affaires Sociales du Sénat, deux des trois amendements « sport santé » du projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé ont été supprimés.

Pourtant, ces amendements constituent des avancées essentielles en matière de santé publique:

- L'inscription de l'activité physique et du sport comme outil de la politique nationale de santé publique (article 1 du texte voté par l'Assemblée Nationale)
- La prescription médicale de l'activité physique et du sport pour les personnes souffrant d'affections longue durée (article 35 bis A du projet de Loi)

Cette position est incompréhensible, pour ne pas dire choquante : elle est en désaccord avec les positions des députés qui ont voté ces deux mesures à l'Assemblée. Elle va à l'encontre du bon sens et de la demande des Français en matière de santé publique, sans parler des professionnels de la santé et des activités physiques et du sport qui sont depuis longtemps convaincus que le sport santé doit bénéficier d'une reconnaissance légale. Sans compter également, les multiples études internationales qui mettent en évidence les bienfaits d'une activité physique adaptée en matière de prévention primaire, secondaire, et/ou tertiaire.

Cette position est surtout une régression majeure après les espoirs soulevés par les débats en première lecture à l'Assemblée qui ont montré que l'activité physique et le sport étaient une thérapeutique non médicamenteuse efficace et digne d'être enfin inscrite dans la politique de santé publique.

C'est pourquoi, nous vous demandons solennellement que lors du débat en séance publique du 14 septembre prochain, ces deux amendements soient redéposés dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée et qu'ils soient soutenus en séance afin que les personnes souffrant d'affections longue durée puissent bénéficier d'une activité physique et sportive encadrée et que le sport fasse partie intégrante de la politique nationale de prévention.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Sénateur, à l'expression de nos sentiments les plus cordiaux.

Prof. Didier Delignières,

Handwritten signature of Prof. Didier Delignières, featuring a stylized 'D' and 'delignières'.

Président de la C3D STAPS

Prof. Vincent Nougier

Handwritten signature of Prof. Vincent Nougier, featuring a stylized 'V' and 'Nougier'.

Président de la 74<sup>ème</sup> section du CNU